



## Centre de ressources en éducation aux médias

### Un code d'éthique pour des journalistes en herbe

#### Résumé de l'activité

Les élèves, en tant que journalistes en herbe, élaborent leur propre code d'éthique en s'inspirant du Guide de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

#### Références au programme de formation de l'école québécoise

##### Domaines généraux de formation

###### Médias

###### Axe de développement

- Connaissance et respect des droits et responsabilités individuels et collectifs relatifs aux médias : liberté d'expression, vie privée et réputation.

###### Vivre ensemble et citoyenneté

###### Axes de développement

- Culture de la paix : modalités d'entente ou de contrat;
- Engagement dans l'action dans un esprit de coopération et de solidarité : principes, règles et stratégies du travail d'équipe, processus de prise de décision, dynamique d'entraide avec les pairs.

###### Orientation et entrepreneuriat

###### Axe de développement

- Connaissance du monde du travail, des rôles sociaux, des métiers et des professions : responsabilités professionnelles des journalistes.

##### Compétences transversales

- Exercer son jugement critique;
- Communiquer de façon appropriée;
- Exploiter l'information;
- Coopérer.

##### Domaines d'apprentissage, disciplines et compétences

###### Langues

###### Français

- Lire des textes variés et écrire des textes variés.

###### Développement personnel

###### Enseignement moral

- Comprendre des situations de vie en vue de construire son référentiel moral.

##### Angles de traitement



- Liberté d'expression;
- Droit à la vie privée;
- Droit à la sauvegarde de sa dignité et de sa réputation.

### **Matériel nécessaire**

- Extrait de la déclaration des droits de l'enfant;
- Grandes feuilles pour les tableaux en T;
- Extraits choisis du Guide de déontologie de la FPJQ.

### **Cadre de référence**

Affirmons clairement au départ que les jeunes ont, comme les adultes, la liberté d'expression...et ils ont aussi les mêmes restrictions : **la liberté d'expression n'est pas absolue; elle doit s'exercer dans le respect des droits d'autrui et des valeurs démocratiques.** C'est dire que les articles publiés dans le journal étudiant doivent satisfaire à ces conditions, et le code d'éthique doit s'appuyer sur ces repères. Par exemple, « le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation » à l'article 4 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec reconnaît la protection contre des atteintes déraisonnables, injustifiables à la réputation et à la dignité.

En milieu scolaire, nous rencontrons souvent des objections à la liberté d'expression des jeunes. Ces objections sont basées sur des craintes : crainte de critiques blessantes qui vont créer des conflits, crainte des adultes de perdre une partie de leur autorité, crainte de perdre le contrôle. Ces craintes ne sont certes pas farfelues, mais la meilleure façon de les contrer est précisément de permettre l'expression des opinions aussi « impopulaires, déplaisantes ou contestataires soient-elles »<sup>1</sup> pour nous permettre de faire œuvre d'éducation en suscitant des débats, en exigeant de la rigueur, de l'impartialité, en allant chercher d'autres points de vue, en encourageant la recherche de solutions ou d'actions possibles. L'élaboration d'un code d'éthique nous fournit un bon moyen d'y travailler.

### **Préparation**

1. Animez une discussion à partir des questions suivantes :
  - En tant que journaliste, recherchiste, rédacteur, photographe, infographiste ou caricaturiste, pouvez-vous faire tout ce que vous voulez pour recueillir votre matériel, pour le traiter et pour le publier ?
  - Croyez-vous que vous avez des droits, et si oui, lesquels, en tant que journalistes ?
  - Croyez-vous que les personnes qui vont lire votre Journal ont des droits, elles aussi ?
  - Et les gens qui sont l'objet de vos articles, entrevues, dessins, caricatures et photos, ont-ils des droits, eux aussi ? Si oui, lesquels ?
  - Et quelles sont alors les responsabilités des artisans de votre journal ?
2. Laissez les élèves s'exprimer librement, émettre des hypothèses, les expliquer et préciser leur pensée.

<sup>1</sup> Nous reprenons les termes utilisés par le tribunal dans la cause *Irwin Toy c. Québec (Procureur général)*, 1989 IR.C.S. 927, 968.

3. Proposez d'élaborer ensemble un certain nombre de règles à suivre afin de respecter les droits de toutes les personnes touchées.
4. Demandez aux élèves :
  - Comment pourraient-ils procéder pour se documenter, afin de vérifier la justesse de leurs hypothèses ?
  - De quels outils et ressources disposent-ils pour se renseigner ?
5. Les informer, au besoin, de l'existence :
  - D'un « [Guide de déontologie](#) » pour les journalistes.
  - Des Chartes des droits et libertés, canadienne et québécoise, de la Convention des droits de l'enfant.
6. Demandez à quelques élèves de chercher dans le dictionnaire la signification de « Déontologie », de « Éthique » et de reformuler cette définition en leurs propres termes, au profit de la classe.

## **Réalisation**

### **Étape 1 - En équipes**

- Formez des équipes de quatre ou cinq élèves, selon les principes de l'apprentissage coopératif. (Équipes hétérogènes). Suggestion : Les élèves ayant choisi la même fonction (journaliste, chercheur, photographe, caricaturiste) peuvent se regrouper et travailler sur les aspects du code qui les concernent particulièrement.
- Aidez les équipes à s'organiser afin de se documenter. On peut répartir les ressources à consulter entre les différentes équipes.
- Soutenez les équipes dans leur travail de documentation : lire, analyser, reformuler dans leurs propres mots, organiser leur pensée, résumer ce qu'elles retiennent.
- Pour faciliter la coopération avec les autres membres de l'équipe et assurer une bonne participation de tous, il est recommandé de donner des rôles complémentaires aux membres de l'équipe.

## Étape 2 - En groupe

Animez un échange d'idées où :

- Les équipes rapportent ce qu'elles ont trouvé et ce qui sera utile à la classe pour l'élaboration de leur propre « code d'éthique ».
- Les élèves comparent les contenus apportés par les différentes équipes.
- Les élèves discutent, sous forme de remue-méninges, de ce qu'ils voudraient retenir pour leur propre code d'éthique.

## Étape 3 - En équipes

Chaque équipe élabore une proposition de « code éthique » en quatre points, sous forme de :

### Tableau en T

<b>En tant que journaliste (rédacteur, caricaturiste, photographe)</b>	
À faire	À ne pas faire

Elle rédige cette proposition sur une grande feuille (format affiche);

Elle prend connaissance des différentes propositions.

## Étape 4 - En groupe

- Animez une discussion sur les différentes propositions : comparer, analyser. Déterminez ce qui se ressemble. Regroupez des idées semblables. Identifiez ce qui manque.
- Cette discussion devra déboucher sur une entente et l'adoption d'un code d'éthique (code professionnel) des journalistes en herbe auquel tous les élèves de la classe pourront adhérer en apposant leur signature sur la version finale.
- Appliquez votre code d'éthique aux informations journalistiques que vous retrouvez dans les divers médias et déterminez les médias qui le respectent le mieux.

## Intégration

Animez un échange d'idées, en ciblant trois ou quatre des questions suivantes.

### Questions sur les apprentissages

- Êtes-vous satisfaits de cette activité d'apprentissage ? Pourquoi oui ? Pourquoi non ?
- Qu'avez-vous appris lors de cette tâche ?
- Qu'est-ce qui vous a facilité la tâche ?
- En quoi ces apprentissages vous seront-ils utiles dans vos usages personnels des médias ?
- Que voulez-vous faire du code d'éthique que vous avez élaboré ?

### Questions pour aller plus loin

- Quelles questions sont restées en suspens ?
- Que faire si un journaliste ne se conforme pas au Code ? (Voir les informations complémentaires pour des pistes de prolongement)
- Si c'était à refaire, que voudriez-vous faire autrement ? Pourquoi ?



- Quelles sont les conséquences pour le public du respect ou du non-respect du code d'éthique par les journalistes et les médias ?

### Questions concernant le travail en équipes

- Comment s'est déroulé le travail en coopération avec les membres de l'équipe ?
- Qu'est-ce qui a facilité la collaboration entre vous ?
- Qu'est-ce qui a rendu la coopération difficile ?

### Informations complémentaires

- Le présent scénario présume que les élèves élaborent leur code d'éthique des journalistes en herbe dans le cadre d'un projet réel (par exemple : journal de classe, album des finissants, journal d'école, radio étudiante, etc.) Si les élèves ont déjà manifesté leur intérêt et leur engagement pour une telle entreprise et s'ils ont déjà fait un inventaire des contenus possibles pour leur production médiatique, ceci confère aux apprentissages proposés toute la signification voulue et générera un haut niveau de motivation. S'il s'avère impossible de réaliser un tel projet d'envergure, on peut avoir recours à la stratégie de la simulation : « Imaginez que vous voulez réaliser un album des finissants ou un journal ou encore qu'une classe d'élèves de 6<sup>e</sup> année veuille le faire ». Le degré d'engagement et de motivation pourrait toutefois être moindre.
- Suite à la question : « que faire lorsqu'un journaliste ne se conforme pas au Code ? », on peut proposer aux élèves une activité complémentaire. Pour la réaliser, ils conviennent d'une marche à suivre permettant de prévenir les infractions à leur propre code et prennent connaissance des outils que se sont donnés les journalistes et les médias pour assurer le respect des règles de déontologie des médias. (Par exemple : Le Comité de déontologie de la FPJQ, le Tribunal d'honneur du Conseil de presse du Québec, l'ombudsman de la SRC)
- Il peut être intéressant de soumettre aux élèves des exemples de codes d'éthique élaborés par des équipes de la presse étudiante.

### Définitions

**Déontologie** : (du grec, *deon*, *-ontos*, = ce qu'il faut faire, et *logos* = le discours) : « Ensemble de règles et de devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou le public. »

**Éthique** : (du grec, *etik*) « Science de la morale ; art de diriger la conduite. » (Le Petit Larousse 1989)

## Documentation

### Sites webs

#### **Pour un exemple de code d'éthique de journaux d'étudiants :**

Voir [La charte des journalistes jeunes, de l'association J.Presse](#)

Sur le site [http://presse.cyberscol.qc.ca/IJP/documenter/accueil\\_doc\\_journali](http://presse.cyberscol.qc.ca/IJP/documenter/accueil_doc_journali)  
on trouve des liens comportant entre autres :

- [Des conseils pour faire un journal en classe :](#)  
Le site du Centre de Liaison de l'Enseignement et des Moyens de l'Information (France) donne de précieuses indications, non seulement pour faire un journal de classe, mais aussi sur des questions de code d'éthique, de droits et responsabilités des journalistes en herbe, ainsi que des adresses, outils et exemples de réalisations scolaires
- [Pour connaître le chemin de l'information :](#)
- [Pour connaître le vocabulaire journalistique](#)
- [Journalisme québécois](#)

#### **La Convention internationale des droits de l'enfant :**

[en langage enfant](#) ou [tel que libellé](#)

[Guide de déontologie de la FPJQ.Site de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec](#)



## **Description des rôles**

### **Animateur**

Clarifie et facilite la tâche, assure la participation de tous les membres de l'équipe, encourage les membres à ne pas s'éloigner du sujet et dirige les discussions du groupe.

### **Modérateur**

Aide l'équipe à se mettre d'accord, cherche à prévenir les frictions, propose des solutions en cas de conflit et veille au bon climat de travail.

### **Gestionnaire du temps**

S'assure que le travail de l'équipe est terminé à temps, propose une répartition du temps pour chacune des étapes du travail et souligne toute perte de temps.

### **Lecteur**

Lit à haute voix les documents pour l'équipe.

### **Secrétaire**

Prend des notes au fur et à mesure que le travail avance et consigne les décisions de l'équipe.

### **Porte-parole**

Rapporte fidèlement et succinctement les résultats du travail d'équipe en groupe.

## **Extraits de la Convention internationale des droits de l'enfant**

### **Article 12 : Tu as droit à la liberté d'opinion (*donner un avis*)**

- 1) Dès que tu en es capable, tu as le droit de donner ton avis à propos de tout ce qui te concerne.
- 2) Les États doivent te garantir (*ils sont obligés*) ce droit.

### **Article 13 : Tu as droit à la liberté d'expression**

- 1) Tu as le droit à la liberté d'expression, tu as le droit de recevoir et répandre des informations.
- 2) Ils y a cependant des limites à ta liberté d'expression :
  - tu dois respecter les libertés et les droits des autres,
  - tu ne peux pas mettre la société en danger

### **Article 14 : Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion**

- 1) Tu as le droit à la liberté de pensée et de conscience (*comprendre ce qui te fait agir*), tu peux pratiquer une religion.
- 2) Tes parents ont le droit et le devoir de te guider dans l'exercice de ce droit, en fonction de tes capacités.
- 3) Ta liberté de pratiquer une religion et de manifester tes convictions (*ce que tu penses*) a des limites :
  - tu dois respecter les libertés et les droits des autres,
  - tu ne peux pas mettre la société en danger.

Source : <http://www.droitsenfant.com/convenf.htm>